

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 23 Novembre 2021

N° 15

**Objet : Rénovation complète des
deux piscines de l'établissement
thermal de Digne-les-Bains**
**Demande de subvention auprès
de l'État au titre du Plan Avenir
Montagnes Investissement**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n°17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Étaient excusés :

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSO Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/11/2021

Application agréée E-legal@e-cnm

99_DE-004-200067437-20211123-15_23112021

Monsieur Claude SEGOND, rapporteur, expose ce qui suit :

Au titre de sa compétence additionnelle « Gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'établissement thermal de Digne-les-Bains, qui constitue un équipement central de sa stratégie touristique et de son positionnement en qualité de territoire de pleine santé.

Éléments indispensables au fonctionnement de l'établissement thermal, les deux piscines nécessitent des travaux de rénovation complète pour des raisons de sécurité des ouvrages et de montée en gamme des équipements. Une première étude de programmation peut être réalisée en interne et déboucherait sur le recrutement d'un maître d'œuvre à la fin de l'année 2021.

Au vu du montant prévisionnel conséquent de ces travaux et de l'importance de notre établissement thermal à l'échelle régionale :

- le conseil communautaire a délibéré le 17 février 2021 pour inscrire ce projet au sein du Contrat d'Avenir et le 30 juin 2021 pour solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT Rebond ;
- le Conseil régional SUD-PACA a inscrit cette opération dans le projet de convention territoriale d'application du Contrat d'avenir par délibération du 23 avril 2021 ;
- l'État a octroyé à notre agglomération, le 6 juillet 2021, une première subvention de 192 791 € au titre du FNADT « Rebond » pour ce dossier ;
- Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a fait savoir à l'agglomération, par courrier reçu le 8 septembre 2021, qu'elle a identifié cette opération comme pouvant être éligible à la première vague du plan Avenir Montagnes Investissement et nous invite à solliciter une subvention à ce titre.

Tenant compte de cette dernière information, le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses H.T.....	2 400 000 €
Recettes H.T.....	2 400 000 €
Dont :	
- Subvention Région Contrat d'avenir (25 %)	600 000 €
- Subvention État – FNADT REBOND (8 %)	192 791 €
- Subvention État – Avenir Montagnes Investissement (17 %)	407 209 €
- Autofinancement PAA (50 %)	1 200 000 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le nouveau plan de financement ce projet d'investissement ;
- D'autoriser la Présidente par intérim ou son représentant à déposer les demandes de subvention et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT

